

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0726

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Arsenal Carnot-Parmentier
- Subventions d'équipement à Alliade habitat pour une opération de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Madame Michèle Edery

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0726**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Arsenal Carnot-Parmentier
- Subventions d'équipement à Alliade habitat pour une opération de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération NPNRU Quartier Arsenal Carnot-Parmentier fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Le NPNRU et son cadre contractuel

Le NPNRU est issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui institue les contrats de ville, nouveau cadre de la politique de la ville. La loi de 2014 a redéfini également les territoires concernés par la géographie prioritaire. Le contrat de ville métropolitain a été approuvé par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015 et signé le 2 juillet 2015. Le quartier prioritaire Arsenal Carnot-Parmentier fait partie des sites retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise.

Pour la Métropole, le NPNRU constitue un levier essentiel pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers amorcé grâce au PNRU 1 2005-2015. Ce programme ambitieux en voie d'achèvement a nécessité des investissements importants, dont les résultats encore fragiles et hétérogènes, restent à consolider.

Pour transformer les quartiers, le NPNRU prévoit, notamment, la démolition de logements sociaux. La Métropole, par délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, a établi une base de financement de 10 % des coûts techniques de démolition hors taxes, honoraires inclus, ainsi que des coûts de relogement (plafonnés à hauteur de 8 500 € HT).

II - Opérations de démolition du NPNRU

Des opérations de démolition de logements sociaux ont été validées par le comité d'engagement de l'ANRU (du 6 septembre 2018 pour Arsenal Carnot-Parmentier) pour un financement qui a été contractualisé dans la convention de quartier signée par l'ensemble des partenaires le 22 janvier 2020. Le volume total des démolitions se monte à 401 logements pour l'ensemble du programme. Deux opérations de démolition inscrites dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ont fait l'objet de la délibération du Conseil n° 2019-3801 du 30 septembre 2019. Elles concernent les démolitions des tours 54, 56, 58 Carnot et Parmentier I et II, qui totalisent 344 logements.

La présente délibération porte sur le financement de la démolition de 57 logements appartenant au bailleur Alliade habitat, au sein de la résidence Dussurgey, située 16, 17, 18 allée de l'Arsenal à Saint-Fons.

Le lancement du diagnostic social est prévu en octobre 2021 pour permettre le relogement opérationnel des ménages à partir de début 2022 et le démarrage des travaux de démolition sera engagé mi 2023. La durée prévisionnelle de l'opération globale (relogement + démolition) est estimée à 10 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition des bâtiments (base subventionnable) s'élève à 2 160 000 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 279 000 €,
- travaux (dont honoraires de maîtrise d'œuvre) : 1 881 000 €.

La participation de la Métropole étant estimée à 216 000 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 216 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 216 000 € au profit d'Alliade habitat, dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour le quartier Arsenal Carnot-Parmentier,

b) - la convention à passer entre la Métropole et Alliade habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 216 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P17O7113.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 410 400 € en dépenses.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 43 200 € en 2022,
- 108 000 € en 2024,
- 64 800 € en 2025.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264834-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
